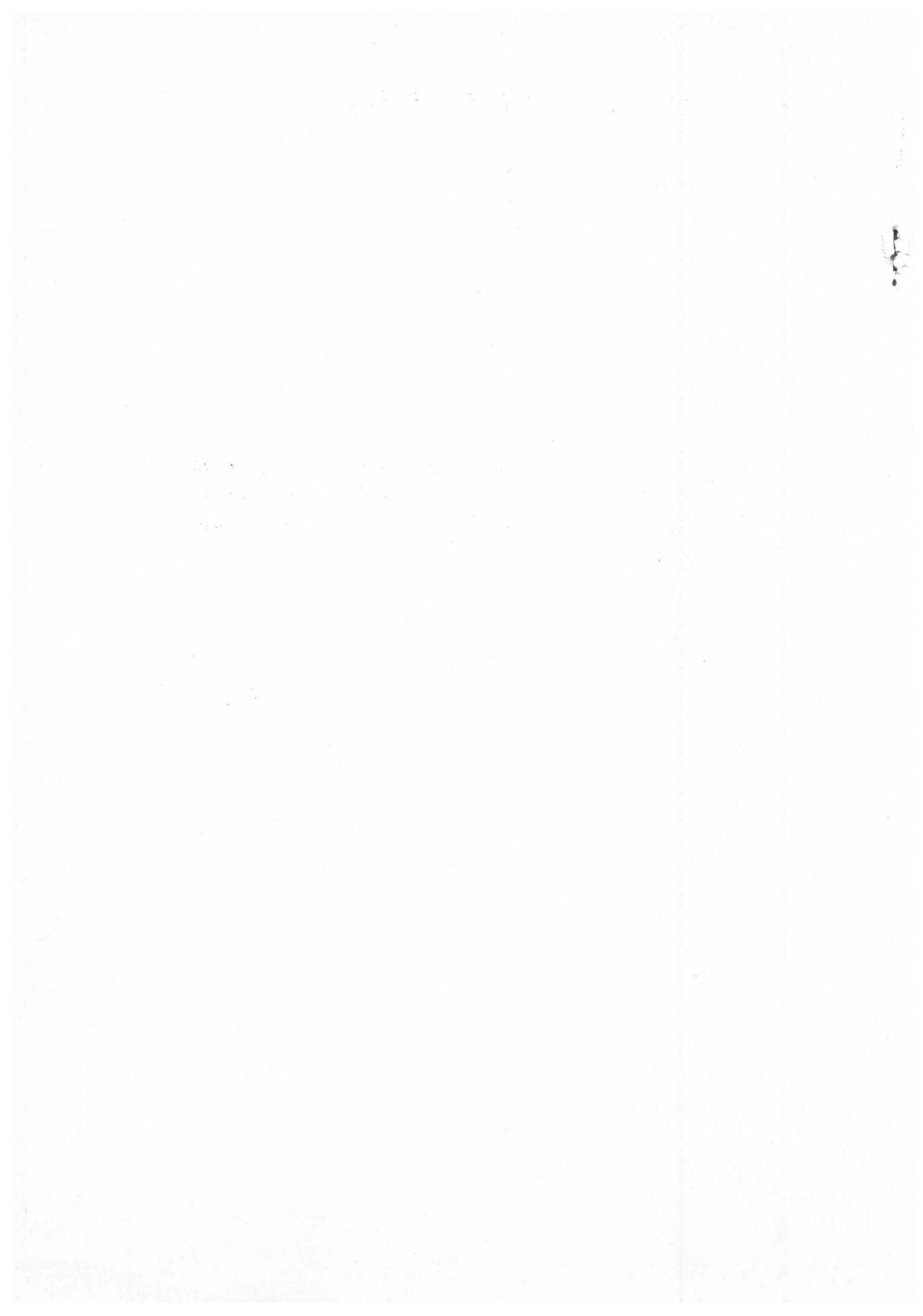


COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(71) 3888 final

Bruxelles, le 28 octobre 1971.

TRENTE-DEUXIÈME RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION AU CONSEIL
sur les adaptations techniques des réglementations communautaires
à la situation de la Communauté élargie ("Euratom II")



TRENTE-DEUXIEME RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION AU CONSEIL
SUR LES ADAPTATIONS TECHNIQUES DES REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES
A LA SITUATION DE LA COMMUNAUTE ELARGIE ("EURATOM II")

1. Dans son dix-septième rapport intérimaire sur les adaptations techniques des réglementations communautaires à la situation de la Communauté élargie (doc. SEC(71) 3167 final du 10 septembre 1971), la Commission avait transmis au Conseil les résultats de l'examen des actes juridiques dans le domaine "Euratom".
2. Le présent rapport vient compléter le rapport précité en donnant les résultats de l'examen des actes juridiques, mis à jour le 22 septembre 1971. Il s'agit de deux actes juridiques, annexés au présent rapport, arrêtant des programmes quinquennaux de recherche et d'enseignement de la Communauté européenne de l'énergie atomique. Pour ces deux actes la Commission ne propose pas d'adaptation technique.
3. Les problèmes posés par l'intégration des pays adhérents aux programmes ont été réglés par les accords au niveau de la Conférence.

LISTE DES ACTES COMMUNAUTAIRES EN MATIERE D'EURATOM
NE NECESSITANT PAS D'ADAPTATIONS TECHNIQUES

- Décision n° 71/236/EURATOM du Conseil du 21 juin 1971, arrêtant un programme quinquennal de recherches et d'enseignement de la Communauté européenne de l'énergie atomique dans le domaine de la biologie et de la protection sanitaire

J.O. n° L 143/31 du 29 juin 1971

- Décision n° 71/237/EURATOM du Conseil, du 21 juin 1971, arrêtant un programme quinquennal de recherches et d'enseignement de la Communauté européenne de l'énergie atomique dans le domaine de la fusion et de la physique des plasmas

J.O. n° L 143/33 du 29 juin 1971